

**MODALITES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION**

FORMATION AVEC FINANCEMENT CONSEIL REGIONAL	FORMATION AVEC AUTRES FINANCEMENTS
<p><b>Votre statut</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etudiant.e âgé.e de 25 ans ou moins</b>, ou sorti(e)s du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception des apprenti(e)s</li> <li>• <b>Demandeurs d'emplois</b> : inscrit(e)s à France Travail</li> <li>• <b>Jeunes inscrit(e)s dans les missions locales</b> : de 16 à 25 ans sorti(e)s du système scolaire ou universitaire depuis plus d'1 an et suivi(e)s par une mission locale</li> <li>• <b>Bénéficiaires de contrats aidés</b>, y compris en cas de démission</li> <li>• <b>Bénéficiaires du RSA</b> : les frais de formation sont pris en charge par le Conseil Régional d'Île-de-France. Seuls les frais de scolarité ci-dessus mentionnés sont à régler.</li> </ul>	<p><b>Votre statut</b></p> <p><b>Stagiaire de la formation professionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En CPF de transition professionnelle</li> <li>• En situation d'emploi ( maintien de salaire )</li> <li>• En contrat de professionnalisation</li> </ul> <p><b>Stagiaire en Autofinancement</b></p>
<p><b>Confirmation d'entrée en formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement des frais d'inscription : <b>170.00€</b> de frais de gestion de dossier et de scolarité annuels</li> <li>• Règlement des frais pédagogiques : <b>200.00€/an</b> - tarifs 2023/2024</li> <li>• <b>Pour le coût de la formation</b>, vous bénéficiez de la prise en charge du Conseil Régional Ile-de-France.</li> </ul>	<p><b>Confirmation d'entrée en formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement des frais d'inscription : <b>170.00€</b> de frais de gestion de dossier et de scolarité annuels</li> <li>• Règlement des frais pédagogiques : <b>200.00€/an</b> - tarifs 2023/2024</li> <li>• <b>Pour le coût de la formation</b>, merci de contacter le service financement pour le <b>DEVIS</b>, si vous n'entrez dans aucun des critères du Conseil Régional Ile-de-France: Tarif FPC: 14€/ heure; Tarif Autofinancement: 10€/heure</li> </ul>
<p><b>Possibilités d'aides financières pendant la formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourse Régionale Île-de-France</li> <li>• Bourse départementale selon critères de ressources</li> <li>• Allocation chômage</li> </ul>	<p><b>Rémunération Professionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon conditions</li> </ul>

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE NON ÉLIGIBILITÉ**

**Remplir au moins un des critères d'éligibilité et ne remplir aucun critère d'inéligibilité.**

**Le statut sera apprécié à l'entrée en formation. Une attestation, ainsi qu'un justificatif, seront demandés à l'entrée en formation.**

Sont éligibles à une prise en charge du coût pédagogique de la formation par le Conseil Régional d'Île-de-France	Sont non éligibles
<p><b>Travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes de moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption, ( y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant)</li> <li>• Les jeunes de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation</li> <li>• Les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation</li> <li>• Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail à l'entrée en formation, dont le coût de la formation n'est pas pris en charge par France Travail</li> <li>• Les bénéficiaires d'un PEC ( Parcours Emploi Compétences)</li> <li>• Les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active)</li> <li>• Les passerelles post bac quand les étudiants ont moins de 26 ans sont examinées au regard des critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les agents publics (y compris en disponibilité)</li> <li>• Les salariés du secteur privé</li> <li>• Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transitions pro</li> <li>• Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation</li> <li>• Les apprentis</li> <li>• Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE)</li> </ul>